

CONFERENCE-DEBAT

**« QUELLE NOUVELLE VISION DU PARTENARIAT MAROC-
UNION EUROPEENNE A L'AUNE DES MUTATIONS DANS
LE VOISINAGE SUD-MEDITERRANEEN ? »**

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**Rabat
LUNDI, 10 FEVRIER 2014**

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma



Monsieur l’Ambassadeur, Mesdames et Messieurs

C’est avec un immense plaisir que nous vous accueillons aujourd’hui à l’Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) dans le cadre de cette conférence-débat consacrée à une thématique importante, à savoir les perspectives du partenariat entre le Maroc et l’Union européenne à l’aune des mutations sociopolitiques dans le voisinage sud-méditerranéen.

Je tiens, tout d’abord, à remercier Monsieur l’Ambassadeur Rupert JOY, Chef de la Délégation de l’Union européenne au Royaume du Maroc, d’avoir accepté notre invitation, malgré son agenda serré. Ses éclairages sur la thématique sous revue aujourd’hui sont d’une grande utilité pour approfondir la réflexion sur les perspectives des relations entre le Maroc et l’Union européenne.

L’intérêt porté par l’IRES aux relations entre le Maroc et l’Union européenne, en particulier, et à la situation dans la région euro-méditerranéen, en général, s’est traduit par l’organisation de plusieurs séminaires et la réalisation d’études sur ce thème, en ligne avec la mission dévolue à l’Institut en matière de suivi des évolutions du contexte international, régional et national et d’examen des relations extérieurs du Maroc dans leur dimension politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

A titre de rappel, l’IRES avait réalisé, en 2012, une étude sur la convergence réglementaire dans le cadre du statut avancé du Maroc auprès de l’Union européenne. Celle-ci avait permis, sur la base d’une appréciation de l’écart observé entre la législation nationale et l’acquis communautaire, d’apprécier les effets sur le plan politique, économique et social du rapprochement normatif et réglementaire avec le corpus juridique communautaire. L’étude a permis, également, d’établir un ordre de priorité en ce qui concerne les modalités de la convergence réglementaire et a identifié quelques leviers stratégiques à même de maximiser les retombées de ce processus structurant sur l’économie marocaine.



L'IRES a réalisé, également, en 2013, en collaboration, avec le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, une étude visant à définir les axes d'une stratégie nationale rénovée de la mobilité à l'horizon 2030. Cette stratégie a accordé une place de choix à l'Europe, du fait que celle-ci abrite près de 80% de la Communauté Marocaine à l'étranger et compte tenu de l'émergence d'une nouvelle forme d'immigration vers le Maroc en provenance, entre autres, des pays européens, comme l'Espagne et la France, sous l'effet de la crise économique mondiale.

L'Institut est en cours de finalisation d'une étude relative aux mutations sociopolitiques dans le voisinage sud-méditerranéen, leurs incidences de ces mutations sur le positionnement régional du Maroc, et leurs impacts sur la reconfiguration des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs

Il est incontestable qu'avec le statut avancé, les relations Maroc-Union européenne ont franchi un palier important qui ouvre des perspectives prometteuses en termes de proximité économique, politique et institutionnelle.

Des avancées appréciables ont été enregistrées en termes de renforcement du dialogue politique entre le Maroc et l'Union européenne, avec le pilotage des relations bilatérales au plus haut niveau de l'Etat, la création d'espaces de consultation, à l'image de la Commission parlementaire mixte, et le développement des relations entre le Maroc et le Conseil de l'Europe.

Les deux parties ont conclu un partenariat pour la mobilité en juin 2013 et ont adopté, en décembre 2013, le nouveau Plan d'Action commun pour la période 2013-2017 dans le cadre du statut avancé, qui reconnaît le rôle du Maroc en tant que véritable partenaire de l'Union européenne au sein de l'espace Euro-méditerranéen et en Afrique.



Nonobstant ces avancées, le partenariat entre le Maroc et l'Union demeure en deçà de son potentiel. Les échanges commerciaux entre les deux parties, bien qu'en progression, restent marqués par un déficit chronique à la défaveur du Maroc, qui a atteint un niveau non soutenable.

Si les moyens financiers mis par l'Union européenne en faveur du Maroc pour atténuer le choc de l'ouverture ont connu une nette amélioration, force est de constater qu'ils sont sans commune mesure avec le coût des réformes induit par la convergence réglementaire, qui est une opération complexe, nécessitant des moyens humains et financiers conséquents. De plus, les investissements européens reçus par le Maroc restent relativement limités comparativement à ceux à destination des pays d'Europe de l'Est.

Les perspectives de l'accord de libre-échange complet et approfondi, en cours de négociation, ouvre des perspectives favorables pour les deux partenaires. Le dépassement de la logique du libre-échange industriel par l'ouverture d'autres secteurs importants, dont notamment celui des services et de l'agriculture, nécessiterait, toutefois, des évaluations d'impacts préalables, assorties de mesures concrètes pour mieux préparer le tissu productif national à une étape plus poussée de la libéralisation commerciale.

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs

Les nouvelles donnes du contexte régional, en l'occurrence les transformations sociopolitiques liées au printemps arabe et l'instabilité économique et financière occasionnée par la crise dans la zone euro, placent la coopération Maroc-Union européenne, en particulier, et le partenariat euro-méditerranéen, en général, dans une phase particulière.

Les mesures de soutien prévus dans le cadre du partenariat de Deauville et du programme « *Spring* » de l'Union européenne constituent des réponses nécessaires mais non suffisantes aux défis que soulèvent les processus transitionnels des pays sud-méditerranéens.



Bien au-delà, les évolutions à l'œuvre dans la région euro-méditerranéenne remettent à l'ordre du jour la nécessité de revoir le modèle d'intégration jusque-là en vigueur, en procédant au développement d'une nouvelle vision de partenariat axée sur des vecteurs structurants aptes à accélérer la convergence et à résorber les multiples fractures qui séparent les deux rives de la Méditerranée.

De par son expérience en matière de conduite des processus transitionnels, le Maroc ambitionne de jouer le rôle de catalyseur au niveau de sa région, en contribuant à transmission des valeurs de démocratie et de progrès économique et social au sein de son voisinage nord-africain.

Le Maroc pourrait, également, contribuer au développement de la coopération triangulaire entre l'Europe et l'Afrique sub-saharienne, au regard de son expérience acquise en la matière et de l'image positive dont il jouit auprès des pays partenaires africains.

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs

Ce sont là les contours généraux du thème objet de cette conférence-débat. La présence d'un panel d'experts, composé de hauts responsables du secteur public, de représentants du monde des affaires et des experts universitaires constitue aussi une opportunité idoine pour élargir le débat et approfondir la réflexion sur les leviers stratégiques d'une nouvelle vision de partenariat Maroc-Union européenne.

Je vous remercie de votre attention et je reste persuadé que nous aurons droit, à un débat de grande qualité, comme il est toujours de coutume à l'IRES.

Sans trop tarder je passe la parole à Monsieur l'Ambassadeur Rupert JOY.

